

Janvier 2017

1° Extension et rénovation des locaux de la Mairie

Les travaux ont commencé en novembre 2016 et se termineront fin avril 2017. Pour l'occasion, l'accueil du public se tient dans des locaux provisoires situés dans la cour à l'arrière de la Mairie. D'un coût de 145 000 € ht, ils sont financés par des subventions à hauteur de 77 % et par de l'autofinancement. Le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché aux entreprises répondant aux critères d'attribution suivants : prix = 50%, valeur technique = 30%, délai = 20%.

2° Plan local d'urbanisme

Le PLU a fait l'objet d'un recours juridique concernant une parcelle située à Norrey sous la ligne HT de 90 000 volts, devant le tribunal administratif de Caen. Une procédure de modification d'affectation de la parcelle a abouti au lancement d'une enquête publique permettant un classement en 1AUb. La modification n°1 du PLU a été approuvée par le conseil municipal.

Par ailleurs, le conseil municipal entend poursuivre l'urbanisation de la commune à un rythme régulier qui préserve les équipements collectifs et contribuer aux besoins de logements dans cette partie de la communauté urbaine caennaise.

3° Communauté de communes Entre Thue et Mue

La CDC a réalisé, dans nos locaux scolaires, des travaux de toitures et de réfection de classes, pendant la période estivale. Par ailleurs, les élus communautaires ont fait le choix d'investir dans deux bâtiments neufs afin de faire face à l'augmentation de la fréquentation des cantines et garderies, à Cheux et à Rots, pour un montant de 1 200 000 €. La voirie, les espaces verts et les réseaux du lotissement l'Orée du Château à Norrey sont intégrés dans le domaine public communal puis rattachés au domaine de compétences transférées à la CDC. La communauté de communes Entre Thue et Mue n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes adhérentes ayant rejoint la Communauté Urbaine de Caen La Mer. Patrice Colbert, Maire, a été désigné par le conseil municipal comme conseiller communautaire auprès de Caen La Mer.

La Communauté Urbaine a diffusé auprès des habitants une plaquette les informant de la possibilité de bénéficier des services du réseau de transport Twisto, à compter du 1^{er} février 2017 (renseignements auprès de votre Mairie).

4° Sivom Education Enfance Jeunesse

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie afin d'évaluer les charges transférées au Sivom. C'est une somme de 2 720 000 €, en fonction des dépenses réelles projetées dans un budget prévisionnel, qui sera versée par Caen La Mer.

Le conseil municipal a élu les délégués syndicaux suivants pour représenter la commune : Marie Landron, Cécile Briard, Manuel de Sousa et Michel Lecarpentier. Dans sa séance d'installation du 11/01/2017, le conseil syndical a élu Mme Catherine Lechevalier Présidente du Sivom, entourée de 5 vice-présidents dont Manuel de Sousa, délégué à la salle multisports ; le bureau syndical étant composé de 10 membres.

5° Syndicat intercommunal d'eau et assainissement

Le conseil municipal a approuvé le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public du SIEA de Cheux, St Manvieu et Le Mesnil Patry.

Eau potable : service exploité par la SAUR dont le contrat prend fin au 30/06/2017 ; 3006 hts desservis, 36,87 km de canalisations, un prix facturé à 2,36 € ttc / m3 au 1/01/2016 (base 120 m3 / an).

Assainissement : service exploité par la SAUR dont le contrat prend fin au 30/06/2017 ; 3165 hts desservis, 32,61 km de linéaire, un prix de la collecte facturé à 2,70 € ttc au 1/01/2016, une participation financière pour le raccordement au réseau fixée à 1 200 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences eau et assainissement sont reprises par la Communauté Urbaine de Caen La Mer.

6° Divers

Lotissement Hameau du Roy à Marcellet : le Maire a signé une convention avec le conseil départemental du Calvados pour un ouvrage de type *tourne à gauche* afin de sécuriser l'accès au futur lotissement, dont les deux rues ont été nommées : rue Mareschet et rue des Joncs.

La société Orange a implanté, route de Verson, une armoire de type NRA dans le but d'améliorer les conditions d'accès au haut débit. La cabine téléphonique située rue de l'église sera déposée.

Benoît Pilard, élu municipal, a présenté sa démission du conseil. Il est remplacé par Fabrice Deroo conformément à l'article L 270 du code électoral.

7° Dates à retenir

4/2/17 - repas dansant de l'AMSL - salle ER

26/2/17 - vide atelier des artistes - salle Londe

18/03/17 - soirée du comité de jumelage à Cheux

19/03/17 - repas des Aînés

25/03/17 - carnaval des écoles

15/04/17 - chasse aux œufs du CCAS